

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 27 Juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, M. GALLET, Y. DUMAS, C. BIOLAY, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, J-O. RABOT, J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE

Absents : M. FOURNIER, C. TOWNSEND,

Absents excusés: M. CHALENDAR, J. DAZIN, G. MASRARI, D. GANNE, F. KHIAR

Procurations: G. MASRARI à H. GRANGE,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

16. Social – Tarifs des jardins familiaux Bérouette et Cueillette – Gratuité 2022

La commune a aménagé de nouvelles parcelles de jardins pour ses habitants, au bout de la rue de Perruet.

Les jardins familiaux « Bérouette et Cueillette » sont livrés depuis quelques jours, et les jardiniers commencent à prendre possession de leurs parcelles.

Les travaux ne sont pas terminés, la végétation n'a pas encore repris, et l'ensemble des aménagements du parc de jeux et de loisirs à proximité reste à terminer, dans le courant de l'été.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de mettre les parcelles à disposition des jardiniers gratuitement cette année 2022, et le paiement n'interviendra qu'en 2023.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la gratuité de la mise à disposition des parcelles de jardins de bérouette et cueillette pour cette année 2022
- **PROPOSE ET VALIDE** le tarif de 1€ du m² à partir du 1^{er} janvier 2023,


Fait à Ornex, le 30 juin 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 30 juin 2022

Affiché le : 30 juin 2022



Jean-François OBEZ
MAIRE